

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU
CONSEIL DE TERRITOIRE N°4
26 JUN 2017 à 19H**

L'an deux mille dix-sept, le 26 Juin à 19h10, le conseil de territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, légalement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Champigny-sur-Marne, sous la Présidence de Monsieur Jacques JP MARTIN.

Etaients Présents :

Caroline ADOMO,
Jean-Philippe BEGAT,
Sylvain BERRIOS,
Chantal CANALES,
Gilles CARREZ,
Michèle CHARBONNEL,
Catherine CHETARD,
François COCQ,
Pierre-Michel DELECROIX,
Michel DUVAUDIER,
Delphine FENASSE,
Brigitte GAUVAIN,
Jean-Jacques GUIGNARD,
Florence HOUDOT,
Laurent LAFON,
Charlotte LIBERT-ALBANEL,
Marie-Hélène MAGNE,
Michel OUDINET,
Vincent PINEL,
Germain ROESCH,
Jean-Pierre SPILBAUER,
Jacqueline VISCARDI,

Sophie AMAR,
Jacques-Alain BENISTI,
Jean-Luc CADEDDU,
Olivier CAPITANIO,
Pierre CARTIGNY,
Sylvie CHARDIN,
Philippe CIPRIANO,
Thierry COUSIN,
Carole DRAI,
Monique FACCHINI,
Benoit GAILHAC,
Hervé GICQUEL,
Delphine HERBERT,
Laurent JEANNE,
Patrick LE GUILLOU,
Robin LOUVIGNE,
Jacques JP MARTIN,
Gilles PANNETIER,
Catherine PRIMEVERT,
Christel ROYER,
Annie TRICOCHÉ,
Valérie ZELIOLI,

Clémence AVOGNON ZONON,
Eric BENSOUSSAN,
Christian CAMBON,
Chrysis CAPORAL,
Sabine CHABOT,
Stéphane CHAULIEU,
Nicolas CLODONG,
Isabelle DALLEAU,
Sylvain DROUVILLE,
Christian FAUTRE,
René GAILLARD,
Jean-Jacques GRESSIER,
Michel HERBILLON,
Sengul KARACA,
Pierre LEBEAU,
Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET,
Marc MEDINA,
Henri PETTENI,
Christine RASETTI,
Igor SEMO,
Pascale TRIMBACH,

Conseillers de territoires ayant donné pouvoir :

Dominique ADENOT
représenté par Christian FAUTRE

Adrien CAILLEREZ
représenté par Carole DRAI

Florence CROCHETON
représentée par Marc MEDINA

Marie KENNEDY
représenté par Jean-Jacques GUIGNARD

Mary France Parrain
représentée par Michèle CHARBONNEL

Yoann RISPAL
Représenté par Jean-Pierre SPILBAUER

Thierry BARNOYER
représenté par Catherine PRIMEVERT

Agnès CARPENTIER
représentée par Henri PETTENI

Alain DEGRASSAT
représenté par Jacques JP MARTIN

Gérard LAMBERT
représentée par Valérie ZELIOLI

Jean-Jacques PASTERNAK
représenté par Chantal CANALES

Patrick BEAUDOUIN
représenté par Pascale TRIMBACH

Nicole CERCLEY
représenté par René Gaillard

Olivier DOSNE
représenté par Jean-Jacques GRESSIER

Dominique LE BIDEAU
représenté par Charlotte LIBERT-ALBANEL

Alain PAVIE
représenté par Pierre CARTIGNY

Conseillers de territoires absents:

Brigitte CHAMBRE-MARTIN,
Jean-Philippe GAUTRAIS,
Nassim LACHELACHE,
Pascale MARTINEAU,
Régis PIO,
Christine RYNINE,
Virginie TOLLARD,

Sylvie TRICOT-DEVERT,
Jean-François VOGUET

Monsieur Jacques JP MARTIN ayant déclaré la séance ouverte à 19h10, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Christian FAUTRE est désigné pour remplir cette fonction.

1. Délibération n°17-62 : Convention de partenariat entre l'EPT ParisEstMarne&Bois et la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Val-de-Marne

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec la CCI du Val-de-Marne pour une durée de deux ans, comme jointe en annexe

AUTORISE le Président à verser les sommes correspondantes et signer les actes découlant de la présente délibération

2. Délibération n°17-63 : Convention de gestion transitoire des services entre l'Etablissement Public Territorial (EPT) ParisEstMarne&Bois et le Syndicat mixte intercommunal de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM)

APPROUVE le projet de convention de gestion transitoire des services entre le SMITDUVM et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

AUTORISE le Président ou son conseiller délégué à signer la convention de gestion transitoire des services entre le SMITDUVM et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois,

CHARGE le Directeur Général des Services et Mme la comptable publique de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, Trésorière de Nogent-sur-Marne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

3. Délibération n°17-64 : Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et désignation de ses membres

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

DECIDE à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et de créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de l'EPT ParisEstMarne&Bois,

Article 2 :

DIT que la Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée comme suit :

Membres du Conseil de territoire :

Outre le Président de l'EPT, président,

- Eric BENSOUSSAN
- Jean-Luc CADEDDU
- Chantal CANALES

- Chrysis CAPORAL
- Jean-Jacques GRESSIER
- Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET
- Marie-France PARRAIN
- Marie-Hélène MAGNE

Représentants d'associations locales :

- 1 membre de l'association Ecophylle
- 2 membres de l'association Marne Vive
- 1 membre de l'association de sauvegarde de l'environnement de Polangis
- 1 membre de l'association Bry environnement et développement durable
- 1 membre de la confrérie des Sainfoins
- 1 membre de la Confédération Nationale du Logement
- 1 membre de l'UFC Que Choisir

4. **Délibération n°17- 65** : Restitution de la gestion de deux aires de jeux et d'une barrière levante à la Commune de Nogent-sur-Marne

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE la restitution à la Commune de Nogent-sur-Marne de la gestion de l'aire de jeux située square Yverdon et de l'aire de jeux « Les Terrasses » située promenade Ile de Beauté, à compter du 31 juillet 2017.

DECIDE la restitution à la Commune de Nogent-sur-Marne de la gestion de la barrière levante motorisée située place Maurice Chevalier à compter du 1^{er} août 2017.

5. **Délibération n°17-66** : Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Joinville-le-Pont - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur Plan Local d'Urbanisme de Joinville-le-Pont

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du projet de PLU révisé de la commune de Joinville-le-Pont. Le débat formalisé par la présente délibération est clos, cette délibération n'étant pas soumise au vote.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État et fera l'objet d'un affichage au siège de l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois pendant un mois

6. **Délibération n°17-67** : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent-sur-Marne : Approbation d'une délibération de principe engageant la procédure de mise en modification

APPROUVE le principe d'engagement d'une nouvelle procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nogent-sur-Marne.

S'ENGAGE à démarrer le travail préparatoire à la procédure de modification du PLU de la commune de Nogent-sur-Marne.

7. **Délibération n°17-68** : Convention entre l'Établissement public territorial ParisEstMarne&Bois et le CAUE94 pour la révision du Règlement Local de Publicité de la commune de Bry-sur-Marne

APPROUVE la convention d'accompagnement pour la révision du règlement local de publicité de la commune de Bry-sur-Marne entre l'Établissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, et le Conseil

d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne, situé 36 rue Edmond Nocard 94
700 Maisons-Alfort, pour une durée d'un an et un montant de 7 100 €,

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

8. Délibération n°17-69 : Signature du Contrat d'intérêt national (CIN) sur les emprises de l'ancienne Voie de Desserte Orientale (VDO) entre les gares de Sucy-en-Brie et Villiers-sur-Marne : autorisation de signature donnée au Président de l'Etablissement Public Territorial ou de son conseiller délégué

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Contrat d'intérêt national sur les emprises de l'ancienne voie de desserte orientale entre les gares de Villiers-sur-Marne et Sucy-en-Brie

AUTORISE le président à signer le Contrat d'intérêt national sur les emprises de l'ancienne voie de desserte orientale entre les gares de Villiers-sur-Marne et Sucy-en-Brie

9. Délibération n°17-70 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats – Budget principal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

AUTORISE le compte de gestion du budget principal de l'EPT ParisEstMarne&Bois pour l'exercice 2016 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

Article 2

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget principal de l'exercice 2016.

11. Délibération n°17-71 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget principal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14.

Article 2 :

APPROUVE la correction à titre exceptionnel, pour mettre en concordance les résultats 2016 du compte administratif avec le compte de gestion du Comptable public, du résultat reporté de 2015 en investissement le portant de -211 071,72€ tel que constaté dans le compte administratif 2016 à +285 993,86€ tel que présenté dans le compte de gestion 2016 du Comptable public

Article 3 :

APPROUVE ainsi les résultats définitifs de l'exercice 2016 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2016 (hors restes à réaliser).....	+3.656.094,34 €
Dont section d'exploitation.....	+5.335.056,26 €
Dont section d'investissement.....	- 1.678.961,92 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2016.....	-1.788.042,04 €
Dont recettes.....	4.000,00 €
Dont dépenses.....	1.792.042,04 €
Résultat net de l'exercice 2016 (avec restes à réaliser).....	+1.868.052,30 €
Dont section d'exploitation.....	+5.335.056,26 €
Dont section d'investissement.....	- 3.467.003,96 €

12. Délibération n°17-72 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget principal

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de l'exercice 2017 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section de fonctionnement.....	930.153,00 €
* Section d'investissement.....	86.600,00 €
Total Décision Modificative n°1.....	1.016.753,00 €
Dont mouvements réels.....	930.153,00 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>86.600,00 €</i>

Article 2 :

APPROUVE le versement des subventions de fonctionnement inscrites en dépenses nouvelles et figurant dans l'état de répartition des crédits de subventions (annexe budgétaire IV-B1.7) pour l'exercice 2017 modifié comme suit :

Article 6574 :

Complément subvention 2017 Association Club la Gravelle.....	300,00 €
Subvention 2017 Association les Passeurs de Rives.....	12.000,00 €
Subventions de fonctionnement attribuées en DM1 2017.....	12.300,00 €

13. Délibération n°17-73 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 - Budget annexe assainissement en gestion directe

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement en gestion directe de l'EPT ParisEstMarne&Bois pour l'exercice 2016 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2016.

14. Délibération n°17-74 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 - Budget annexe assainissement en délégation de service public

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'EPT ParisEstMarne&Bois pour l'exercice 2016 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget annexe assainissement en délégation de service public de l'exercice 2016.

15. Délibération n°17-75 : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2016 – Budget annexe de l'eau

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'eau de l'EPT ParisEstMarne&Bois pour l'exercice 2016 arrêté par Mme Marie-Christine VILAINE comptable public.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer le compte de gestion du budget annexe de l'eau de l'exercice 2016.

16. Délibération n°17-76 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget annexe assainissement en gestion directe

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Article 2 :

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2016 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2016 (hors restes à réaliser).....	+6.839.993,08 €
Dont section d'exploitation	+5.562.073,28 €
Dont section d'investissement	+1.277.919,80 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2016	0,00 €
Dont section d'exploitation	0,00 €
Dont section d'investissement	0,00 €
Résultat net de l'exercice 2016 (avec restes à réaliser).....	+6.839.993,08 €
Dont section d'exploitation	+5.562.073,28 €
Dont section d'investissement	+1.277.919,80 €

17. Délibération n°17-77 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget annexe assainissement en délégation de service public

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Article 2 :

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2016 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2016 (hors restes à réaliser).....	3.639.562,29 €
Dont section d'exploitation	+2.059.968,97 €
Dont section d'investissement	+1.579.593,32 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2016	-347.239,65 €
Dont recettes.....	167.123,00 €
Dont dépenses.....	514.362,65 €
Résultat net de l'exercice 2016 (avec restes à réaliser).....	+3.292.322,64 €
Dont section d'exploitation	+2.059.968,97 €
Dont section d'investissement	+1.232.353,67 €

18. Délibération n°17- 78 : Approbation du compte administratif de l'exercice 2016 et constatation des résultats - Budget annexe de l'eau

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

DONNE ACTE à Monsieur le Président de l'EPT de la présentation du compte administratif de l'exercice 2016 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M49.

Article 2 :

APPROUVE les résultats définitifs de l'exercice 2016 qui sont égaux à :

Résultat de clôture 2016 (hors restes à réaliser).....	+1.381.347,05 €
Dont section d'exploitation	+759.614,47 €
Dont section d'investissement	+621.732,58 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice 2016	0,00 €
Dont section d'exploitation	0,00 €
Dont section d'investissement	0,00 €
Résultat net de l'exercice 2016 (avec restes à réaliser).....	+1.381.347,05 €
Dont section d'exploitation	+759.614,47 €
Dont section d'investissement	+621.732,58 €

19. Délibération n°17-79 : Budget annexe assainissement en gestion directe – Décision modificative n°1 de l'exercice 2017

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement en gestion directe de l'exercice 2017 dont les crédits budgétaires ont été votés par chapitre selon une présentation par nature et section par section et qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

* Section d'exploitation.....	0,00 €
* Section d'investissement.....	341.501,00 €
Total Décision Modificative n°1.....	341.501,00 €
Dont mouvements réels	340.001,00 €
<i>Dont mouvements d'ordre.....</i>	<i>1.500,00 €</i>

20. Délibération n°17-80 : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec l'Office du Tourisme de la Vallée de la Marne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'Office du Tourisme de la Vallée de la Marne au titre de l'exercice 2017, jointe en annexe.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 65.000 euros pour l'exercice 2017 à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Marne.

Article 3 :



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

21. Délibération n°17-81 : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec l'Association Vivre et Entreprendre et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président signer la convention avec l'association Vivre et Entreprendre pour l'exercice 2017, jointe en annexe.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 35.000 euros pour l'exercice 2017 à l'association Vivre et Entreprendre.

Article 3 :

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

22. Délibération n°17-82 : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne pour l'exercice 2017, jointe en annexe.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 149.610 euros pour l'exercice 2017 à la Mission Locale intercommunale des Bords de Marne.

Article 3 :

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

23. Délibération n°17-83 : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) du Val-de-Marne et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) du Val-de-Marne pour l'exercice 2017, jointe en annexe.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 30.000 euros pour l'exercice 2017 à l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) du Val-de-Marne.

Article 3 :

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

24. Délibération n°17-84 : Approbation de la convention au titre de l'exercice 2017 avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés et autorisation donnée à Monsieur le Président de signer la convention correspondante

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés pour l'exercice 2017, jointe en annexe.

Article 2 :

AUTORISE Monsieur le Président à verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 68.000 euros pour l'exercice 2017 à la Mission Locale intercommunale de Maisons-Alfort/Charenton-le-Pont/Saint-Maurice/Saint-Maur-des-Fossés.

Article 3 :

DIT QUE les crédits nécessaires au versement de la subvention sont inscrits au budget de l'exercice 2017 de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

25. Délibération n°17- 85 : Création du Comité Technique de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois, fixation du nombre des représentants du personnel au Comité technique et institution du paritarisme

A l'unanimité des membres présents et représentés,

FIXE à 5 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants).

DECIDE d'instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.

26. Délibération n°17-86 : Convention de mise à disposition de personnel entre les Communes membres et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention de mise à disposition de personnel ci-annexée, dans le cadre du transfert de la compétence « politique de la ville » des Communes membres au profit de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

DIT que les crédits nécessaires au remboursement de la rémunération et des charges des agents mis à disposition seront inscrits au budget de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

27. Délibération n°17-87 : Transfert de personnel entre les Communes de Fontenay-sous-Bois, Saint-Maur-des-Fossés et l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE du transfert au 1^{er} juillet 2017, du personnel chargé de l'exercice de la compétence « politique de la ville » de la commune de Fontenay-Bois à l'EPT ParisEstMarne&Bois soit :

- Un chef de service politique de la ville

DECIDE du transfert au 1^{er} juillet 2017, du personnel chargé de l'exercice de la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » de la commune de Saint-Maur-des-Fossés à l'EPT ParisEstMarne&Bois soit :

- Un agent de collecte

DIT que les agents transférés conservent le maintien de leurs conditions d'emploi et de statut, de leur rémunération, de leurs droits acquis, et à titre dérogatoire du même nombre de jours de congés supplémentaires et autorisations spéciales d'absence et des mêmes avantages sociaux que ceux détenus au sein de leur collectivité d'origine si ces derniers s'avèrent plus favorables que ceux attribués par l'EPT.

DIT que les agents pourront exercer leur droit d'option en matière de régime indemnitaire ultérieurement à leur transfert, lorsque l'EPT aura fixé par délibération les critères d'attribution des primes et indemnités selon l'organigramme finalisé de l'établissement et les fonctions et missions exercées par chaque agent.

DIT que les agents pourront choisir de conserver le temps de travail hebdomadaire dont ils bénéficiaient au sein de leur collectivité d'origine ou opter pour celui mis en place au sein de l'EPT.

AUTORISE le Président à signer l'arrêté conjoint de transfert.

DIT que les crédits nécessaires au transfert desdits agents seront inscrits au budget de l'EPT ParisEstMarne&Bois, au chapitre 012.

28. Délibération n°17-88 : Modification du tableau des effectifs de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

DIT que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de l'EPT.

29. Délibération n°17-89 : Recrutement d'agents contractuels sur les emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de pour les périodes du 1^{er} juillet 2017 au 31 août 2017 puis du 16 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

- A ce titre, seront créés :

- ♦ Au maximum 9 emplois à temps complet dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour exercer les fonctions d'agent de collecte ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

30. Délibération n°17-90 : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements des agents de l'EPT ParisEstMarne&Bois

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les conditions de prise en charge des frais de déplacements des agents de la l'EPT ParisEstMarne&Bois selon les modalités ci-avant définies

31. Délibération n°17-91 : Motion sur la modification du tracé des lignes 87 et 201 dans le cadre du Grand Paris des Bus

A l'unanimité des membres présents et représentés,

EMET un avis favorable aux prolongations des lignes de bus 201 et 87,



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

DEMANDE, pour la ligne 87, un déplacement du terminus prévu gare de Lyon sur la rive gauche de la Seine,

REAFFIRME le souhait du territoire pour la prolongation des lignes de bus infra-parisiennes en banlieue afin de développer un maillage de transports collectifs au sein de la Métropole.

Ampliation de la présente motion sera adressée à :

- Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Paris,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

Le Président,

Jacques JP MARTIN

